



Statuts du Parti Communiste de Chine (IXe congrès-1969)

Chapitre premier.

Programme général.

Le Parti communiste de Chine est un parti politique prolétarien.

Le programme fondamental du Parti communiste de Chine est de renverser définitivement la bourgeoisie et toutes les autres classes exploiteuses, de substituer la dictature du prolétariat à la dictature de la bourgeoisie, d'assurer le triomphe du socialisme et le capitalisme. Le but final du Parti est la réalisation du communisme.

Le Parti communiste de Chine est composé d'éléments avancés du prolétariat ; il est une organisation d'avant-garde, dynamique, qui dirige le prolétariat et les masses révolutionnaires dans leur combat contre l'ennemi de classe.

Le fondement théorique sur lequel le Parti communiste de Chine guide sa pensée, c'est le marxisme, le léninisme, la pensée Mao Zedong. La pensée Mao Zedong est le marxisme-léninisme de l'époque où l'impérialisme va à son effondrement total et où le socialisme marche vers la victoire dans le monde entier.

Pendant un demi siècle, au cours des grandes luttes qu'il a dirigées dans l'accomplissement de la révolution de démocratie nouvelle et dans la révolution et l'édification socialistes en Chine, de même qu'au cours de la grande lutte du mouvement communiste international contre l'impérialisme, le révisionnisme moderne et toute la réaction, le camarade Mao Zedong a uni la vérité universelle du marxisme-léninisme à la pratique concrète de la révolution, continué, sauvegardé et développé le marxisme-léninisme, et il l'a fait accéder à une étape supérieure, toute nouvelle.

Le camarade Lin Piao a toujours porté haut levé le drapeau de la pensée Mao Zedong. Il applique et défend avec la plus grande loyauté et la plus grande fermeté la ligne révolutionnaire prolétarienne du camarade Mao Zedong. Le camarade Lin Piao est le proche compagnon d'armes et le successeur du camarade Mao Zedong.

Le Parti communiste de Chine ayant le camarade Mao Zedong pour dirigeant est un grand, un glorieux et un juste parti, il constitue le noyau dirigeant du peuple chinois. Il s'est aguerri dans la longue lutte de classes qu'il a menée pour prendre et consolider le pouvoir par les armes, s'est

renforcé et développé dans la lutte contre les lignes opportunistes de droite et « de gauche » et, plein de confiance, il avance vaillamment sur la voie de la révolution et de l'édification socialistes.

La société socialiste s'étend sur une assez longue période historique.

Tout au long de cette période existent les classes, les contradictions de classes et la lutte de classes, de même que la lutte entre la voie socialiste et la voie capitaliste, le danger d'une restauration du capitalisme, ainsi que la menace de subversion et d'agression de la part de l'impérialisme et du révisionnisme moderne.

Toutes ces contradictions ne peuvent être résolues que grâce à la théorie marxiste de la révolution continue et à la pratique guidée par cette théorie. La Grande Révolution culturelle prolétarienne en Chine est précisément une grande révolution politique que le prolétariat mène, dans les conditions du socialisme, contre la bourgeoisie et toutes les autres classes exploiteuses.

Tout le parti doit porter haut levé le grand drapeau rouge du marxisme, du léninisme et de la pensée Mao Zedong et diriger les centaines de millions d'hommes de nos diverses nationalités dans la poursuite des trois grands mouvements révolutionnaires que sont la lutte des classes, la lutte pour la production et l'expérimentation scientifique et le renforcement de la dictature du prolétariat, et dans l'édification du socialisme selon les principes suivants : indépendance et autonomie ; compter sur ses propres forces ; travailler dur ; déployer tous ses efforts ; aller toujours de l'avant ; quantité, rapidité, qualité et économie.

Fermement attaché à l'internationalisme prolétarien, le Parti communiste de Chine s'unit résolument avec les partis et groupements marxistes-léninistes authentiques, avec le prolétariat, et avec les peuples et la nations opprimés du monde entier dans la lutte en commun pour abattre l'impérialisme ayant à sa tête les États-Unis, le révisionnisme moderne ayant pour centre la clique des renégats révisionnistes soviétiques, ainsi que toute la réaction, et parvenir à l'abolition sur le globe du système d'exploitation de l'homme par l'homme, qui apportera l'émancipation à toute l'humanité.

Les membres du Parti communiste de Chine, qui ont fait serment de consacrer leur vie à la cause du communisme, doivent s'armer de résolution, ne reculer devant aucun sacrifice et surmonter les difficultés pour remporter la victoire !

Chapitre II.

Les membres.

Article premier.

Peut être membre du Parti communiste de Chine tout ouvrier, paysan pauvre, paysan moyen-pauvre, militaire révolutionnaire et autre révolutionnaire chinois, ayant dix-huit ans révolus, qui accepte les statuts du Parti, adhère à l'une de ses organisations et y milite activement, applique les résolutions du Parti, observe la discipline du Parti et acquitte ses cotisations.

Article 2.

Celui qui demande à entrer au Parti doit suivre la procédure d'admission individuelle, être présenté par deux membres du Parti et remplir une demande d'admission ; une enquête sera faite à son sujet

par la cellule, qui recueille largement l'opinion des masses au sein et en dehors du Parti ; sa demande doit être acceptée par l'assemblée générale de la cellule et l'admission ratifiée par le comité du Parti immédiatement supérieur.

Article 3.

Tout membre du Parti communiste de Chine doit :

1. Étudier et appliquer de façon vivante le marxisme, le léninisme, la pensée Mao Zedong ;
2. Lutter pour les intérêts de l'immense majorité de la population de la Chine et du monde ;
3. Être capable de s'unir avec le plus grand nombre, y compris ceux qui, à tort, se sont opposés à lui, mais qui se corrigent sincèrement de leurs erreurs. Cependant, il faut être particulièrement vigilant afin d'empêcher les arrivistes, les comploteurs et les individus à double face d'usurper la direction du Parti et de l'État, à quelque échelon que ce soit, et de garantir que la direction du Parti et de l'État soit à jamais entre les mains des révolutionnaires marxistes ;
4. Consulter les masses pour tout problème ;
5. Pratiquer courageusement la critique et l'autocritique.

Article 4.

Si un membre commet une infraction à la discipline du parti, l'organisation du Parti de l'échelon intéressé, dans les limites de ses attributions et selon le cas considéré, lui appliquera l'une des sanctions suivantes : avertissement, blâme, destitution des fonctions au sein du Parti, mise en observation, exclusion du Parti.

La mise en observation d'un membre est de deux ans au plus. Pendant la durée de cette mise en observation, il n'a pas le droit de vote ni le droit d'élire et d'être élu.

Quant aux membres qui restent dans l'inertie et ne font aucun progrès en dépit des efforts pour les éduquer, il faut les persuader de se retirer du Parti.

Quand un membre demande à quitter le Parti, sa radiation doit être confirmée par l'assemblée générale de la cellule qui en informe le comité du Parti immédiatement supérieur en vue d'enregistrement. En cas de nécessité, la radiation peut être portée à la connaissance des masses en dehors du Parti.

Les renégats, les agents secrets, les responsables obstinément engagés dans la voie capitaliste, les éléments dégénérés et les éléments étrangers à nos rangs de classe, contre lesquels on possède des preuves irrécusables, seront expulsés du Parti et ne seront jamais autorisés à le réintégrer.

Chapitre III.

Le principe d'organisation du Parti.

Article 5.

Le principe d'organisation du Parti est le centralisme démocratique.

Les organes de direction à tous les échelons du Parti sont élus par voie de consultation démocratique.

Tout le Parti doit se soumettre à une discipline unique : l'individu doit se soumettre à l'organisation, la minorité à la majorité, l'échelon inférieur à l'échelon supérieur et l'ensemble du Parti au comité central.

Les organes de direction à tous les échelons du Parti doivent régulièrement rendre compte de leur travail aux congrès ou aux assemblées générales des membres, recueillir constamment au sein et en dehors du Parti l'opinion des masses et accepter leur contrôle.

Tout membre a le droit d'adresser des critiques et des suggestions aux organisations du Parti et aux dirigeants à tous les échelons.

Tout membre, qui est en désaccord avec les résolutions ou instructions des organisations du Parti, est autorisé à réserver son opinion et a le droit de s'adresser directement aux échelons supérieurs, et ce jusqu'au comité central et au président du comité central.

Il faut créer une atmosphère politique où règnent à la fois le centralisme et la démocratie, la discipline et la liberté, l'unité de volonté et, pour chacun, un état d'esprit fait de satisfaction et d'entrain.

Les organes du pouvoir d'État de la dictature du prolétariat, l'Armée populaire de Libération, ainsi que la Ligue de la Jeunesse communiste, les organisations des ouvriers, des paysans pauvres et moyens-pauvres, des gardes rouges et les autres organisations révolutionnaires de masse doivent se soumettre sans exception à la direction du Parti.

Article 6.

L'organe suprême de direction du Parti est le congrès national et, dans l'intervalle des congrès, le comité central élu par lui.

L'organe de direction du Parti, sur le plan local, dans l'armée et dans les différents départements, est le congrès ou l'assemblée générale des membres de l'échelon correspondant ainsi que le comité du Parti qui en est issu. Les congrès du Parti à tous les échelons sont convoqués par les comités du Parti des échelons correspondants.

Sur le plan local et dans l'armée, la convocation des congrès du Parti et la liste des membres élus des comités respectifs doivent être soumises à l'approbation des organisations de l'échelon supérieur.

Article 7.

Les comités du Parti aux différents échelons établissent des bureaux de travail ou délèguent leurs organismes représentatifs, conformément aux principes de direction unique, de liaison étroite avec les masses et d'administration simplifiée.

Chapitre IV.

L'organisations centrale du Parti.

Article 8.

Le congrès national du Parti est convoqué tous les cinq ans. Dans des cas exceptionnels, sa convocation peut être avancée ou retardée.

Article 9.

La session plénière du comité central du Parti élit le bureau politique du comité central, le comité permanent du bureau politique ainsi que le président et le vice-président du comité central.

La session plénière du comité central du Parti est convoquée par le bureau politique du comité central.

Dans l'intervalle des sessions plénières du comité central, le bureau politique du comité central et son comité permanent exercent les fonctions du comité central.

Sous la direction du président, du vice-président et du comité permanent du bureau politique du comité central, seront établis les organismes indispensables, simples mais efficaces, qui régleront de manière centralisée les affaires courantes du Parti, du gouvernement et de l'armée.

Chapitre V.

L'organisation du Parti sur le plan local et dans l'armée.

Article 10.

Les congrès du Parti, sur le plan local, à l'échelon du district et au-dessus, et dans l'Armée populaire de Libération, à l'échelon du régiment et au-dessus, sont convoqués tous les trois ans. Dans des cas exceptionnels, leur convocation peut être avancée ou retardée.

Les comités du parti aux différents échelons, sur le plan local et dans l'armée, élisent leurs comités permanents ainsi que leurs secrétaires et secrétaires adjoints.

Chapitre VI.

L'organisation de base du Parti.

Article 11.

Il sera créé en général une cellule dans chacune des unités de base : usines, mines et autres entreprises, communes populaires, organismes, écoles, magasins, organisations de quartier, compagnies de l'Armée populaire de Libération, etc. ; une cellule générale et un comité de base peut être établi lorsque les membres du Parti sont nombreux ou que la lutte révolutionnaire l'exige.

Dans les organisations de base du Parti, les élections ont lieu une fois par an. Dans des cas exceptionnels, elles peuvent être avancées ou retardées.

Article 12.

Les organisations de base du Parti doivent porter haut levé le grand drapeau rouge du marxisme, du léninisme, de la pensée Mao Zedong, donner la primauté à la politique prolétarienne et faire s'épanouir le style qui consiste à unir la théorie et la pratique, à se lier étroitement aux masses populaires, à pratiquer la critique et l'autocritique. Leurs tâches principales sont les suivantes :

1. Diriger les membres du Parti et les larges masses révolutionnaires dans l'étude et l'application vivantes du marxisme, du léninisme, de la pensée Mao Zedong ;

2. Éduquer constamment les membres du Parti et les larges masses révolutionnaires dans l'esprit de la lutte de classes et de la lutte entre les deux lignes, les diriger dans une lutte résolue contre l'ennemi de classe ;
3. Propager et matérialiser la politique du Parti, appliquer ses résolutions, accomplir les tâches assignées par le Parti et l'État ;
4. Se lier étroitement aux masses, se tenir constamment au courant de leurs opinions et de leurs désirs, développer au sein du Parti une lutte idéologique positive afin que la vie du Parti soit pleine de dynamisme ;
5. Recruter de nouveaux adhérents, appliquer la discipline du Parti, procéder constamment à la consolidation des organisations du Parti, rejeter ce qui est altéré et absorber de nouveau, afin de maintenir les rangs du Parti dans toute leur pureté.